



# SAINT-LOUIS

## Agglomération

Alsace 3 Frontières

Mairies des 40 communes membres

N/Réf. : SD/sd 21-250

Dossier Suivi par : Sandrine DOEBELIN

Tél. : 03 89 70 22 58

doebelin.sandrine@agglo-saint-louis.fr

Objet : Consultation du public sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Saint-Louis Agglomération.

Saint-Louis, lundi 9 octobre 2017

Madame, Monsieur le Maire

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Saint-Louis Agglomération a été validé par la Commission Environnement lors de sa séance du 27 septembre 2017 et doit maintenant faire l'objet d'une consultation publique qui se déroulera du **16 octobre au 24 novembre 2017**. Le projet du PLPDMA est disponible soit en version papier au siège de Saint-Louis Agglomération soit au format numérique sur le site internet de la collectivité ([www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr) rubrique « réduction des déchets »).

Si suite à la lecture du projet de PLPDMA, le public a des observations à formuler, deux possibilités s'offrent à lui :

- Un registre papier est mis à disposition au siège de Saint-Louis Agglomération - Place de l'Hôtel de Ville - 68300 SAINT-LOUIS ;
- Il peut envoyer ces observations directement par mail à [dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr](mailto:dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr) avec en objet « avis sur le projet de PLPDMA ».

Les remarques doivent être portées sur le registre ou parverfir par mail au service déchets ménagers au plus tard le **vendredi 24 novembre 2017**.

Je vous prie de bien vouloir informer vos habitants de la tenue de cette consultation par tout moyen de communication que vous jugerez utile.

Vous remerciant par avance pour votre contribution à la réussite de cette consultation, veuillez agréer Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Alain GIRNY

